



**Étienne,**  
Directeur d'école,

**Mis en cause pour défaut de surveillance**

Des parents d'élève m'ont menacé de déposer plainte pour défaut de surveillance et mise en danger de leur enfant, à la suite d'une violente bagarre entre deux élèves dans l'enceinte de l'école.

> J'ai immédiatement pris contact avec l'Autonome de Solidarité Laïque qui m'a mis en relation avec un avocat-conseil pour évaluer les risques. Une rencontre avec les parents, en présence des militants de l'Autonome, a permis de désamorcer ce conflit. Nous avons ensuite poursuivi ce travail avec l'ASL en réévaluant les règles de sécurité dans le règlement intérieur de l'école afin de prévenir ce type d'incident.



**Mathieu**  
professeur d'EPS au collège,

**Renversé par une voiture**

À l'occasion d'un déplacement avec ma classe de 3<sup>e</sup> vers le gymnase de la ville, j'ai été renversé par une voiture. L'accident m'a causé une fracture du col du fémur qui m'a contraint à 3 mois d'arrêt de travail.

> À ma sortie de l'hôpital, la MAIF m'a fait bénéficier d'une aide à domicile pour gérer les tâches quotidiennes en plus de l'indemnisation pour mon préjudice corporel.



## COMMENT SOUSCRIRE À L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION ?

> [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr) > [www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)

Ou

• Complétez le bulletin joint et retournez-le dans l'enveloppe T

Ou

• Appelez-nous au **0 810 100 560** (prix d'un appel local).

Pour tout renseignement, contactez votre correspondant d'établissement

❖ Si vous êtes déjà adhérent à l'offre, vous n'avez rien à faire !  
Vous bénéficiez de la tacite reconduction.

❖ Vous êtes professeur stagiaire ?  
Bénéficiez de l'offre «Première rentrée» pour une protection complète vie professionnelle - vie privée.



L'Offre Métiers de l'Éducation, une réponse partenariale proposée par la co-assurance MAIF et USU, mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques. (réservée aux personnels de l'Enseignement public ou privé non confessionnel sans but lucratif)

**MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9  
Entreprise régie par le Code des assurances

**USU** - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 75008 Paris  
Entreprise régie par le Code des assurances



7512P ASL - OME - 05/2011 - Réalisation : Communication MAIF / USU et ASL - Couverture : © PHOTOS : J. Delpire, T. Desplats, Getty Images, Fotolia, Ecole Robert Lavesque, commune de Saint-Jean du Gard (Atelier Goasmar/Arnold architectes et Amunatguy architecte associé) - Mai 2011



Enseignants, personnels de direction, administratifs et de service.

**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT  
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

**La bonne opération pour + de sérénité**





## LES SAVOIR-FAIRE DES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES ET DE LA MAIF ONT DÉJÀ SÉDUIT 460 000 ADHÉRENTS.

La MAIF et les Autonomes de Solidarité Laïques, ancrées de longue date dans le monde de l'enseignement, mettent au service de votre protection leur connaissance des métiers de l'éducation et leur expérience. Vous bénéficiez ainsi à travers l'Offre Métiers de l'Éducation des meilleures garanties et prestations en matière d'assurance et d'accompagnement pour la couverture de vos risques professionnels. Les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF sont à vos côtés pour vous accompagner en cas de difficultés dans votre métier.

**Chaque journée vous expose à des risques professionnels, les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF sont à vos côtés :**

- Résolution de situations conflictuelles professionnelles ;
- Mise en oeuvre de la protection juridique professionnelle ;
- Gestion des situations d'accidents professionnels.

## UNE SEULE RÉPONSE POUR VOUS APPORTER UNE PROTECTION COMPLÈTE

### ASSURER LA DÉFENSE DE VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELS

#### La protection juridique

Vous bénéficiez d'informations et de renseignements juridiques pour toutes les difficultés de la vie professionnelle, d'une assistance juridique et de la prise en charge des frais pour toute intervention, amiable ou judiciaire, dans les situations où vous êtes victime ou mis en cause.

**Dans toutes les situations, vous bénéficiez également d'un soutien psychologique pour faire face aux difficultés.**

#### La responsabilité civile

Votre responsabilité civile professionnelle est garantie pour tous les dommages causés à un élève ou un tiers, de manière accidentelle ou involontaire. Votre défense est prise en charge devant les tribunaux.

### ACCORDER UN SOUTIEN IMMÉDIAT

#### La proximité de vos interlocuteurs

- Un réseau de 70 000 correspondants dans les établissements scolaires ;
- Les ASL et la MAIF présentes dans chaque département ;
- Une écoute et une disponibilité immédiates pour répondre à vos préoccupations.

#### Un mode d'accompagnement adapté

- Une parfaite connaissance du milieu scolaire par les militants des ASL ;
- Une aide, des conseils un soutien au mieux de vos intérêts ;
- Des aides financières exceptionnelles dans le cas de détresse.

**Vous bénéficiez d'un accompagnement de proximité et d'un soutien moral, en toutes circonstances, que ce soit par la MAIF ou par les Autonomes de Solidarité Laïques.**



### VOUS PROTÉGER EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS

**Pour tous les accidents du travail et de trajet, pour les conséquences des maladies professionnelles, vous bénéficiez de garanties avec des niveaux d'intervention ou d'indemnisation renforcés.**

Des solutions financières pour prendre en charge les frais consécutifs à votre dommage (frais médicaux non remboursés, pertes de revenus, renouvellement de prothèse dentaire...) et les séquelles corporelles (préjudice esthétique, incapacité permanente...).

Des solutions pratiques permettant de continuer à gérer votre quotidien (aide ménagère, aide au déplacement...) et de vous soutenir vous et vos proches (accompagnement psychologique, soutien social, aide à la réinsertion professionnelle...).



**Aurélie,**  
professeur des écoles,

*Victime de diffamation et de menaces*

*A la sortie des classes, un père d'élève m'a violemment interpellée et insultée devant mes élèves. Il a tenu des propos diffamants sur mes méthodes pédagogiques. Il m'a menacé d'en référer à l'Inspection académique.*

*> J'ai immédiatement pris contact avec le correspondant de mon établissement qui m'a mis en relation avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Celle-ci a ouvert un dossier et un de ses avocats-conseil m'a contactée pour m'accompagner dans le dépôt de la plainte et l'ensemble des démarches juridiques. Il m'a été proposé un accompagnement psychologique en suivant une série d'entretiens conduits par un professionnel de santé.*